



N°14

# L'ÉCHO DES LANCIERS

Bulletin d'Informations de la mairie de Franchesse

Décembre 2007

## LE MOT DU MAIRE

Voici le dernier bulletin de cette mandature, initialement prévue pour six ans, et qui finalement, élections présidentielles obligent, aura duré sept ans.

Durant ces sept années, nous avons essayé de vous tenir informés de la vie communale, et de vous montrer quelle utilisation était faite de l'argent de vos impôts. Dans une petite commune rurale, les possibilités d'investissement sont souvent limitées, à l'image des finances, mais ce qui a toujours guidé nos choix a été la volonté de rendre notre village plus accueillant et attractif afin que de nouveaux habitants aient envie de s'y installer. Aujourd'hui, très peu de maisons sont vacantes en campagne et il me semble, qu'après avoir longtemps souffert de l'exode, Franchesse se ranime un peu. J'espère que le recensement de population, prévu en janvier-février 2008, viendra confirmer cette impression, même si le bourg reste encore bien vide en dépit des travaux d'amélioration et d'embellissement menés : restauration de bâtiments communaux, fleurissement, enfouissement des lignes EDF (programme qui se poursuivra d'ailleurs en 2008). Peut-être avez-vous déjà intégré tous ces changements et ne les remarquez-vous plus. Alors, si le cœur vous en dit, nous vous invitons à vous rafraîchir la mémoire lors d'une projection de photos sur écran (rétrospective 2001-2007) que nous organisons à la salle des fêtes, à l'occasion de la cérémonie des vœux, le dimanche 6 janvier à 10h.

Quelques mots encore pour vous parler de 2008. Les travaux de réfection de façade aux logements de l'école et d'aménagement du cimetière devraient bientôt commencer, après avoir accusé un certain retard. Les 9 et 16 mars, se dérouleront les élections municipales. Comme vous l'avez sans doute appris, je ne souhaite pas me représenter, et nous travaillons donc actuellement à la préparation d'une liste, composée de personnes de sensibilités diverses mais toutes animées du même désir d'œuvrer pour le bien commun.

Il me reste à vous souhaiter une agréable lecture, et surtout, de passer de très bonnes fêtes !

## INFOS PRATIQUES

### QUE FAIRE DANS NOTRE COMMUNE ?

**ANGLAIS :** contactez Mme BELBÉOCH Elisabeth au 04 70 66 22 95 ou la mairie au 04 70 66 26 26

**BIBLIOTHÈQUE :** contactez M. DARD Robert au 04 70 66 26 60

**CROCHET :** contactez Mme VILLATTE Marie Christine au 04 70 66 26 71

**FOOTBALL :** contactez M. RONDET Gérard, au 04 70 66 20 29

**GYMNASTIQUE :** contactez Mme BOBIER Chantal au 06 86 77 91 17 ou la mairie au 04 70 66 26 26

**INFORMATIQUE :** contactez M. JACQUET Jean-Claude au 04 70 66 27 97

**MOULAGE :** contactez M. LAMBOLEY Michel au 04 70 66 29 77

**PEINTURE :** contactez

Mme CAMFFERMAN Olga au 04 70 66 27 87

Mme COTTE Patricia au 04 70 66 26 78

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT REJOINDRE UNE ASSOCIATION :

**A.F.N.**

Président : Georges YONNET - Tél : 04 70 66 25 44

**AMICALE LAÏQUE :**

Présidente : Chantal BOBIER - tél : 06 86 77 91 17

**A.S.F.**

Président : Gérard RONDET - tél : 04 70 66 20 29

**CLUB DES LANCIERS**

Président : Robert DARD - Tél : 04 70 66 26 60

**COMITÉ DES FÊTES**

Président : Olivier PONS - Tél : 04 70 66 23 82

page 1

# Bonne Année 2008

## RIS

Le panneau R.I.S. ( Relais Informations Services) situé au croisement de la Rue des Lanciers et de la route d'Agonges, vers l'ancienne bascule, va être refait et déplacé. Le financement de cette remise en état est assuré par la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais.

## TRAVAUX

### Cimetière

Le relevage des sépultures situées dans le carré nord du cimetière a été confié à la Sarl OCQUIDANT à Lurcy-Lévis pour un montant de 30 913.04 Euros H.T

### Façade des logements communaux du Faubourg de la Madeleine

Entr. Chevrain (enduit )	8 179.14 Euros
Entr. Déterne (menuiseries)	5 691.10 Euros
Entr. Nicaise (peintures)	1 560.00 Euros
Subvention départementale	3 086.00 Euros
Autofinancement	14 566.12 Euros

### Eclairage public au lotissement

Pose de 2 candélabres au lotissement, Chemin de Rouère. Les travaux ont été confiés au SIEGA , auquel la commune est adhérente, pour un montant total de 2 190 Euros.

### Fossés

Les fossés ont été nettoyés des Drugnaux aux Passets et de de Baffetière à Lavau Blanche.

### Remplacement de la haie de thuyas à la lagune

Une haie de charmilles remplacera les thuyas qui n'ont pas survécu à l'été 2003. Les travaux sont confiés à M. Boudet, pépiniériste à Cérilly.

## FELICITATIONS

A **M. et Mme PONTONNIER du Chuchal** qui ont obtenu le 3<sup>ème</sup> prix de leur catégorie au palmarès départemental du concours "Fleurir la France" (*lire article page9*).

A **toutes les personnes qui participent à la décoration du village** à l'occasion des fêtes de Noël en illuminant chez elles.

## EMPLOI

Le contrat de Melle Béatrice DELAUME a été renouvelé pour un an, soit du 01/09/07 au 31/08/2008.

## DEMANDEURS D'EMPLOI

### Le 3949

C'est le seul numéro de téléphone à retenir et à composer pour accéder à l'ensemble des services de votre Assédic.

## TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE

Année scolaire 2007/2008

### Cantine

Repas enfant: 2 Euros

Repas enseignant et autre adulte (à l'exception du personnel communal): 3,50 Euros

### Garderie

Tarif inchangé: 1 Euro de l'heure

Gratuité pour le 3ème enfant d'une même famille en garderie.

## C.C.A.S.

Quarante-huit convives étaient réunis à la salle polyvalente le samedi 27 octobre 2007 .

Les membres du C.C.A.S. leur ont servi un délicieux repas : entrée et dessert avaient été préparés par Le Chuchal , les autres mets par Eric Bouchon.

Ce déjeuner est l'occasion de rencontrer des personnes de la commune, de lier connaissance, de quitter la solitude du domicile pour quelques heures. Depuis 2 ans déjà, l'animation participative des convives crée une ambiance simple et très chaleureuse. Un grand moment de plaisir, donc.

## ONT COLLABORÉ À LA RÉALISATION DE CE NUMÉRO:

**C.P.A.M.:** page 3

**André DESPRET :** "Il y a 100 ans à Franchesse " pages 4 et 5

**Ecole maternelle:** "le piéton dans la rue" page 8

**Jacques PARIS :** " 1<sup>er</sup> syndicat créé en France, celui des bûcherons de Pouzy-Mésangy, en 1904 " page 6

**S.I.R.O.M.:** page 7

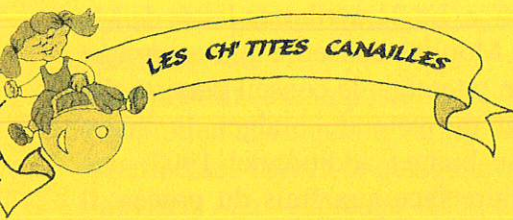
**Gérard VERNIS :**"Le mot du Maire" page 1

**Valérie VERNISSE et Sabine BERTIN ":**

Les ch'tites Canailles" page 3

**Isabelle VILLE:** Impression en mairie

**Isabelle DESURIER:** rédaction des autres articles, dessin page 6 et mise en page



**« Les  
Ch'tites  
Canailles »  
Halte-  
garderie  
itinérante -**

**Ludothèque - Relais Assistantes Maternelles**

Ouverte en 2003 par des mamans du bocage qui voulaient offrir à leurs enfants des activités différentes et disposer ainsi d'un peu de temps pour faire des courses, aller chez le coiffeur ou tout simplement se reposer, la halte-garderie itinérante offre aux enfants de 3 mois à 6 ans tout un panel d'activités dans un environnement chaleureux et professionnel.

Jeux, ateliers d'éveil, orientation donnée vers la découverte du multimédia et de la musique et temps de goûter rythment la journée.

Valérie, Sabine, Pierrick et Laurence vous accueillent au sein de la halte-garderie itinérante les mardis, vendredis et samedis après-midi ainsi que les mercredis toute la journée dans diverses communes (Bourbon, Lurcy-Lévis, Autry-Issards, Franchesse et Meaulne). La halte-garderie s'installe à Franchesse deux fois par mois (un mardi après-midi 13h30 - 19h00 et un mercredi matin 9h00 - 12h00) à la salle polyvalente. Les dates et lieux de passage sont fixés plusieurs mois à l'avance et sont disponibles en Mairie et sur demande.

**Conditions d'inscription** : adhésion de 7 ou 12 euros selon la commune de résidence + un tarif horaire par enfant calculé en fonction des revenus et suivant un barème CNAF.

Pour les enfants de plus de 4 ans, le tarif est de 1 euro de l'heure.

**Documents nécessaires** : livret de famille, photocopie de la feuille d'imposition 2006, carnet de santé de l'enfant et numéro allocataire CAF ou MSA.

Pour tout contact : Les Ch'tites Canailles - Mairie - 03160 Saint Aubin le Monial

06 64 15 03 16

La ludothèque est un lieu de prêt de jeux éducatifs, souvent difficiles à se procurer et relativement onéreux, jeux de société, jeux en bois, éducatifs, mais aussi esthétiques, amusants ou étranges. La ludothèque favorise l'éveil des enfants en leur offrant l'accès à de nouveaux jeux ; et elle permet aux parents et assistantes maternelles de découvrir de nouveaux modes de jeux éducatifs. Les emprunts sont possibles les jours d'ouverture de la halte-garderie. La cotisation annuelle

à la ludothèque est de 8 euros en plus de l'adhésion à la halte-garderie.

Le Relais Assistantes Maternelles est un lieu de rencontre, d'échanges et d'information pour les assistantes maternelles, parents et enfants où ils peuvent trouver des renseignements mais aussi partager des temps d'activité. Il est ouvert aux assistantes maternelles et parents des communes de Bourbon l'Archambault, Franchesse, Autry-Issards et Saint Aubin le Monial. Les journées de permanence ou d'animation ont lieu à la galerie de la salle polyvalente de Bourbon l'Archambault les :

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 14h00 - 19h00

Vendredi : 9h00 - 12h00

Vous pouvez contacter l'animatrice du RAM, Laurence THIERRY, au 06 61 34 12 35.

**N'hésitez pas à aller rencontrer l'équipe éducative !**

**L'association organise également deux fois par an des bourses aux vêtements (enfants 0-15 ans) et matériel de puériculture ainsi qu'une bourse aux jouets à l'occasion du marché de Noël de saint Aubin le Monial. La prochaine bourse aux vêtements aura lieu le samedi 5 avril et le dimanche 6 avril 2008 à la salle polyvalente de St Aubin le Monial.**

« Les Ch'tites Canailles » Mairie 03160 Saint Aubin le Monial



## ARRET DE TRAVAIL : RESPECTEZ LES HORAIRES DE SORTIE

Lorsque vous êtes en arrêt de travail, le médecin peut interdire les sorties.

S'il les autorise, vous devez alors respecter les horaires de repos obligatoires ; soit de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h

L'Assurance Maladie pourra contrôler votre présence à votre domicile pendant ces horaires de repos, sauf en cas de soins ou d'examen médicaux.

Si vous devez sortir du département pour convenance personnelle, vous devez adresser préalablement une demande motivée, écrite à la caisse primaire, en précisant l'adresse où vous vous rendez. »

# **IL Y A 100 ANS ... Pour imaginer la vie à Franchesse en 1907**

## **Aide sociale**

Le terme est mal choisi pour l'époque. Elle se décompose en deux secours : l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (liste arrêtée à 17 inscriptions au 1er trimestre) et l'aide médicale gratuite avec quatre inscriptions. Ces deux listes sont révisées chaque trimestre. Une partie de ces aides est payée par le conseil général.

## **Affaires militaires**

Comme chaque année, le conseil municipal statue sur la situation militaire de certains jeunes. Rappelons que le service militaire durait 3 ans et que cette absence prolongée n'était pas sans causer des problèmes dans certaines familles pour lesquelles le travail ou le salaire de ce fils était absolument nécessaire. C'est pourquoi le conseil examine les demandes de 2 conscrits de la classe 1903, 2 de la classe 1905 et 1 de la classe 1904. Les trois premiers demandent à être renvoyés dans leur foyer avant la fin de leur service tandis que les deux derniers souhaitent que leur famille reçoive l'indemnité de 0,75 F par jour pendant la durée de leur présence sous les drapeaux. Le conseil donne un avis très favorable à ces demandes, vu la situation peu fortunée de ces familles. En plus, plusieurs font partie d'une famille nombreuse et le père de l'un d'eux est malade.

Huit réservistes (car après le service les soldats étaient rappelés régulièrement) ayant effectué des périodes de 28 jours pour certains, des périodes de 13 jours pour d'autres se voient attribuer un secours en étant inscrits sur la liste des nécessiteux (fonds votés par la commune et subvention de l'Etat). Selon les cas, ils recevront 13 F, 10 F, 6 F, 5 F ou 4 F (1).

## **Chêne de la Mouillère (2)**

Rappelons l'affaire : l'an dernier, le propriétaire de la Mouillère a fait abattre un chêne que la commune estime lui appartenir. Le litige a été porté devant le juge de Paix, aucun accord amiable n'ayant pu être trouvé. Pourtant à la séance du 4 mars, il est fait état d'une offre du propriétaire qui propose 30 F pour les pauvres de la commune en échange du bois, mais le conseil s'en tient à la somme de 84 F. L'affaire se

poursuit donc en justice. Le 21 avril, une lettre de Me DAMOUR, avoué à Moulins conseille à la commune de faire rayer l'action intentée : le conseil persiste. Le 26 mai, au moment du vote du budget, le maire propose d'inscrire au budget additionnel 1907, une somme destinée à faire face aux frais du procès. Il donne alors lecture d'une note officieuse de M. le juge de Paix indiquant que la commune est déboutée de sa demande et condamnée aux dépens. Là, il dut y avoir une belle empoignade verbale au sein du conseil et des échanges très vifs entre conseillers puisque le compte-rendu indique « MM. METENIER, adjoint, LAFAIT, GIRAUD et TROCHERE quittent la salle des délibérations et la suite de la séance a lieu en présence des 8 conseillers restant dans la salle. » Et le 11 août, le conseil doit accepter le mémoire des frais et honoraires dus à Me Edouard DAMOUR, avoué licencié à Moulins par la commune de Franchesse, mémoire s'élevant à la somme de ... 88,10 F !

## **Horloge municipale**

Le 24 février, à la demande de M. LAFAIT, le conseil nomme une commission pour étudier les dépenses que pourraient entraîner l'achat et la mise en place d'une horloge municipale à l'église. Cette commission est composée de MM. LAFAIT, SANVOISIN et GILLARDIN.

## **Budgets**

C'est traditionnellement à la séance de mai (cette année, le 26) que se votent les budgets et les impositions. Donc :

- compte administratif de 1906 :  
recettes = 11 738,47 F ; dépenses = 10 218,54 F
- budget additionnel 1907 :  
recettes = 7 286,67 F ; dépenses = 1 966,23 F
- budget primitif 1908 équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 10 735 F
- impositions extraordinaires (3)
- pour le salaire des gardes champêtres: 720 F (9 centimes additionnels)
- pour les dépenses obligatoires: 1490 F (soit 18,49 centimes), à savoir: insuffisance de fonds pour dépenses obligatoires: 375 F ; chauffage et éclairage des classes: 165 F ; assistance médicale: 50 F ; assistance aux vieillards: 600 F ; entretien des maisons d'école : 300 F.
- pour les dépenses facultatives: 1 620 F (20c) soit : 120 F pour les dépenses diverses, 400 F pour les fournitures classiques; 200 F pour les fêtes publiques, 420 F pour les secours aux indigents, 150 F pour les prix aux élèves, 180 F

pour le piéton municipal et 150 F pour le télégraphiste.

- On prévoit une imposition de 500 F (6,2 c) pour l'entretien des chemins ruraux non classés, travaux à effectuer l'hiver et qui donneront du travail aux ouvriers au chômage (l'hiver, il faut moins d'ouvriers agricoles dans les fermes).

### ***Fêtes publiques***

MM. BOUDET, SANVOISIN et GIRAUD forment la commission chargée d'organiser les jeux pour les fêtes publiques (fête nationale et fête patronale).

### ***Lois sur l'alcoolisme (déjà !)***

Le 7 juillet, le maire donne lecture de la circulaire préfectorale relative à l'application des lois du 23 juillet 1872 et du 17 juillet 1880 en vue de combattre l'alcoolisme ; j'ignore la teneur de ces lois, toujours est-il qu'on avait pris un certain temps pour établir la circulaire d'application. Le conseil s'associe pleinement à ces instructions. Il décide qu'à l'avenir, pour toute création de débit de boissons dans la commune, il puisse donner son avis quant à son implantation pour discuter si l'immeuble est bien situé par rapport aux bâtiments publics.

### ***Bail au presbytère***

A la demande du curé SOULIER, le conseil accepte de lui louer le presbytère (pour lequel il a un bail de 1 an) pour une durée de 8 années avec choix à 4 ans pour les deux parties, moyennant un loyer de 110 F et le paiement des impôts. Le bail sera signé le 23 septembre après approbation par le Préfet de cette décision – comme pour toutes les décisions du conseil – prise le 11 août.

### ***Taxe vicinale***

Pour 1908, le conseil fixe le même tarif qu'en 1907 pour les travaux effectués par les habitants qui veulent acquitter la taxe vicinale en nature : cassage de pierres, curage de fossés, transports de matériaux. Toutefois, l'heure de travail d'un ouvrier est fixée à 0,25 F (au lieu de 0,20 F) et la journée de travail de 8 heures est fixée à 2 F. Mais comme l'an dernier, une note en marge indique « paragraphe non approuvé ».

### ***Legs SAULNIER***

Lors de l'inventaire des biens de la Fabrique paroissiale (4), M. SAULNIER, propriétaire à Saint Léopardin d'Augy avait élevé une protestation

concernant les titres de rente donnés à la Fabrique par sa tante et dont les intérêts devaient être distribués en secours par le desservant. En cas d'utilisation contraire aux volontés de la défunte, il en revendiquait la propriété en tant qu'héritier. Le 15 novembre 1907, il envoie donc un mémoire pour voir révoquer ce legs pour cause d'inexécution. Pour les conseillers, après la dissolution du conseil de Fabrique, ces titres sont revenus à la commune et à son représentant c'est à dire le Bureau d'assistance qui doit conserver le pouvoir de distribuer en oeuvres de charité les 130 F rapportés par ces titres de rente. Ainsi, il n'y a pas lieu de voir révoquer le don de Mme SAULNIER.

L'épilogue judiciaire de cette affaire sera connu en 1908.

### ***Inspection de l'abattoir***

M. GIRAUDET, boucher à Franchesse, paie un abonnement de 400 F pour le service d'inspection de l'abattoir. Le conseil consent, à sa demande, de remplacer cet abonnement par une taxe à la tête de bétail abattu suivant le tarif établi par le service sanitaire départemental. Le produit de cette taxe sera réparti en parts égales entre M. RONDREUX, vétérinaire-inspecteur (5), et M. BOSQUET, marqueur.

### ***Conseil paroissial***

Le 17 octobre, Mgr LOBBEDEVY nomme conseillers paroissiaux les mêmes personnes qui composaient l'ex-Conseil de Fabrique à l'exception du maire puisque ce n'est plus un établissement public, mais avec un membre supplémentaire M. Etienne-Léon BERGER.

### ***Renvois***

- (1) 1 F de 1907 a le même pouvoir d'achat que 3,46 € en 2006. A vos calculettes!
- (2) Voir Echo des Lanciers N° 12
- (3) Je rappelle que l'établissement du budget à cette époque présente beaucoup de différences avec ce qui se passe maintenant. En particulier plusieurs actions incluses dans le budget général actuellement donnaient lieu à des impositions extraordinaires se traduisant par des centimes additionnels pour les assujettis.
- (4) Voir Echo des Lanciers N° 11 : inventaire des biens de l'église en 1906.
- (5) Depuis 1936, la route de Couzon à Bourbon l'Archambault porte le nom de ce vétérinaire de grand mérite : la rue Albert RONDREUX (qui mène à la SICABA).

J'ai demandé à Jacques Paris de nous raconter une petite histoire locale et il m'a fait l'amitié de m'envoyer l'article qui suit. Celui-ci témoigne des luttes passées pour l'amélioration des conditions de travail et je trouve qu'il est bien d'actualité. Un grand merci à son auteur.

Gérard Vernis

## **Premier syndicat créé en France, celui des bûcherons de POUZY, en 1904 !**

Sur fond rouge, symbole de tous les combats dans l'histoire des hommes et en souhaitant que finalement, demain, la société, enfin, n'ait plus besoin d'agiter des bannières et des étendards pour plus d'égalité et de justice, le drapeau des bûcherons de Pouzy est soigneusement roulé dans des journaux et rangé sur un bord de mur, dans la cave de l'école. Nous sommes en 1973 et je le remonte à la lumière où Julien, le maire, décide de l'exposer sur le mur de la salle commune. Plus de dix ans avant la révolution russe, il porte, symboliquement croisées, la hache et la scie des bûcherons bourbonnais.

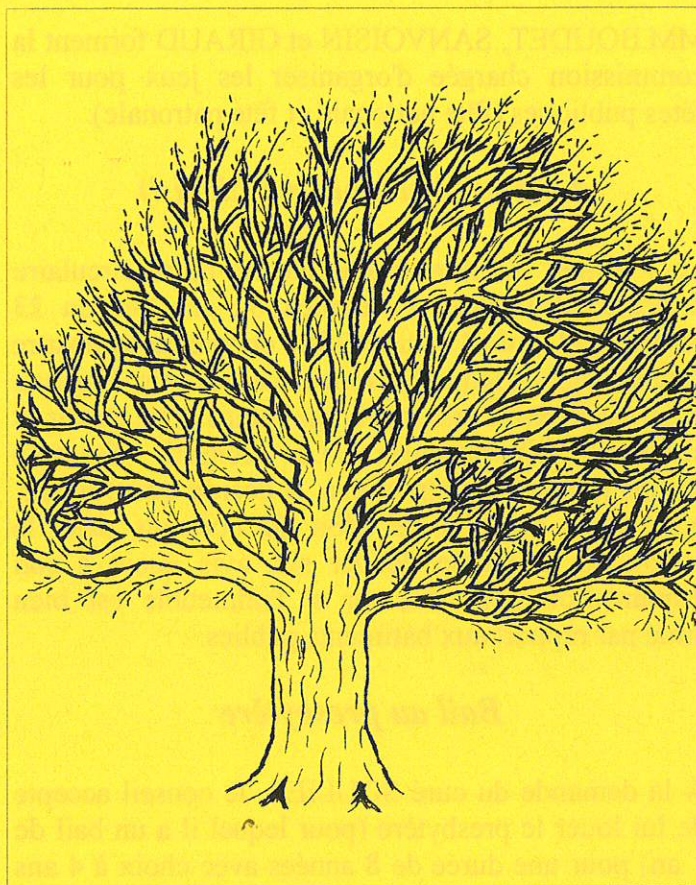
Dans le courant des années 70, le dernier secrétaire du syndicat, Francis Berthet, dépose à la mairie – où il est toujours – le tampon historique de l'organisation, une main fraternelle qui serre une autre main...

Le syndicalisme n'est pas né d'une démarche intellectuelle, il a pris naissance dans les faits, partout où les abus étaient devenus tels qu'il fallait une réponse spécifique pour aboutir à des accords de vie commune dans tous les domaines du travail.

On sait le rôle joué par les métayers bourbonnais, Emile Guillaumin et Bernard en tête, dans la mise sur pied du premier syndicat agricole de la nation, on sait moins que les précurseurs de ce type de lutte furent les bûcherons de Pouzy. Comme partout, les oppositions furent âpres, chacun, les propriétaires de bois et les ouvriers, défendant ses intérêts. Il y eut des règlements de compte au sein même de la profession, les « jaunes », comme ils disaient alors, refusant la grève : il faut dire qu'en ce temps, ne plus aller au travail signifiait concrètement ne plus avoir à manger pour sa famille...

Des accords se firent dans le respect commun, y

eut-il des vainqueurs et des vaincus ? Je ne sais. Des hommes travaillent aujourd'hui encore dans nos bois, les conditions se sont améliorées, mais la technique a peut-être, comme partout, remplacé la solidarité... j'ai encore en mémoire des témoignages recueillis chez les propriétaires comme chez les bûcherons et qui attestent d'une grande ouverture d'esprit : ils permirent, en leur temps – au tout début du siècle – d'espérer et de tendre vers une vie meilleure...



### **TRIBUNE LIBRE**

Votre avis nous intéresse. N' hésitez pas à le donner sur ce coupon-réponse à déposer en mairie.

Merci. Nom, prénom, adresse  
(facultatif) .....

Remarques, suggestions, questions, demande d'informations.....

# S. I. R. O. M.

Comme depuis deux ans, les trois syndicats se sont regroupés pour élaborer le journal du tri dans le cadre de la communication. L'Echo du SIROM n'existant plus, nous tenons à vous transmettre, comme auparavant, quelques chiffres de notre propre collectivité. (Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter au : 04.70.66.43.60 / chauffeurs : 06.75.01.93.23 / déchetterie : 06.08.40.03.07).

Le tonnage des déchets ménagers traités en 2006 est de 1 433.04 tonnes pour un montant global de collecte et de traitement de 189 983 84 €. Le coût des prestations de services pour le tri sélectif représente 52 418.92 € pour 1057 levages. Et la gestion de la déchetterie s'équilibre en recettes et dépenses à 52 000 €, pour l'année passée.

## Tri sélectif, collecte Ordures Ménagères

années	2003	2004	2005	2006
<b>PAPIERS-CARTONS</b>	<b>18.50</b>	<b>19.96</b>	<b>21.17</b>	<b>21.40</b>
<b>METAL-PLASTIQUE</b>	4.36	4.59	4.76	4.60
<b>VERRE</b>	41.52	39.81	40.94	39.09
<b>TOTAL/Kg/hab</b>	<b>64.38</b>	<b>64.36</b>	<b>66.87</b>	<b>65.09</b>
O.M. Tonnes/an	1 398	1 565	1 438	1 433

*Grâce au tri sélectif, le tonnage des ordures ménagères diminue régulièrement.*

## Matériaux déposés à la déchetterie

**206,60 tonnes** pour les encombrants – **118,66 tonnes** pour la ferraille - Cartons **11,60 tonnes**, DMS et D3E représentent **22,653 tonnes** pour l'année 2006

## Bilan financier 2004-2006

L'analyse effectuée par la trésorerie de Lurcy-Lévis fait ressortir une situation financière saine. Grâce à un endettement très limité et à une maîtrise des opérations courantes, la capacité d'autofinancement permet de faire face aux engagements vis à vis des prêteurs et de financer la totalité des investissements.

## LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Voici une liste, non exhaustive, de livres et sites internet traitant du sujet. **Les livres:**

*Trop de pétrole!* Energie fossile et réchauffement climatique de Henri Prévot, Editions du Seuil

*Energies alternatives*, Ecrin, sous la direction de Jean Bonal et Pierre Rossetti, éditions Omniscience

*Technologies du futur, enjeux de société*, Ecrin, éditions Omniscience

*Energies de ton siècle!* Des crises à la mutation, de Pierre Radanne, Editions Lignes de repères

*Les énergies renouvelables*, Jacques Vernier, Presse Universitaire de France, Que sais-je ?

*La maîtrise de l'énergie*, J-Y Faberon et J-B Lesourd, P.U.F., Que sais-je ?

*L'homme face au climat*, E. Bard, Ed Odile Jacob

*Qu'est-ce que l'effet de serre?* M. Petit, Ed Vuibert

*Pour un catastrophisme éclairé*, J-P Dupuy, Ed Seuil

*C'est vert et ça marche!* J-Marie Pelt, Ed Fayard

*A fond contre le CO<sub>2</sub>*, D. Bonnelle, Ed du Cosmogone

*Le développement durable au quotidien*, F. Baddache, Ed Eyrolles

### Les sites Internet:

Pour suivre l'actualité des voitures propres: [www.moteurnature.com](http://www.moteurnature.com)

Comparer la consommation d'énergie des appareils de la maison : [www.guide-topten.com](http://www.guide-topten.com)

Savoir comment mieux consommer : [www.consodurable.org](http://www.consodurable.org)

[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

Etudier les conseils de l'ADEME : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

Lire les conseils d'E.D.F. : [www.edf.fr](http://www.edf.fr)

Découvrir le crédit d'impôt et les données chiffrées sur les enjeux de l'énergie : [www.industrie.gouv.fr](http://www.industrie.gouv.fr)

Evaluer vos rejets de CO<sub>2</sub> : [www.mycarbonfootprint.eu](http://www.mycarbonfootprint.eu)

Calculer votre empreinte écologique : [www.agir21.org](http://www.agir21.org)

Portail de la Fondation Nicolas Hulot : [www.fnh.org](http://www.fnh.org)

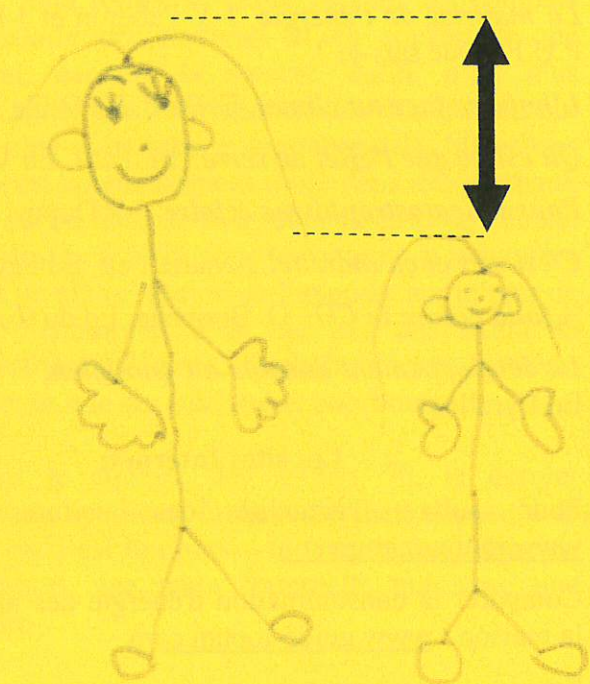
Site de la mission interministérielle de l'effet de serre: [www.effet-de-serre.gouv.fr](http://www.effet-de-serre.gouv.fr)

Site du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables : [www.energies-renouvelables.org](http://www.energies-renouvelables.org)

Exposition photographique de Yann Arthus Bertrand: [www.ledeveloppementdurable.fr](http://www.ledeveloppementdurable.fr)

## Le piéton dans la rue

- Il faut **marcher sur le trottoir**. Car si on court, on peut tomber sur la route ou sur le trottoir et une voiture peut passer et nous écraser.
- Il faut **donner la main** et bien rester à côté de maman. Il faut que **l'adulte soit du côté de la route** et l'enfant du côté du trottoir.
- Il faut **regarder à gauche et à droite** avant de traverser. S'il y a une voiture qui arrive, on attend qu'elle soit passée avant de traverser.
- Il faut **traverser sur les passages piétons**.
- Les enfants doivent toujours être accompagnés par un adulte car les enfants sont **plus petits** que les adultes et les automobilistes ne les voient pas et car **les enfants ne voient pas encore sur les côtés** (vision latérale réduite avant 10 ans).



Les enfants sont **plus petits** que les adultes et les automobilistes ne les voient pas



les enfants **ne voient pas encore** sur les côtés (vision latérale réduite avant 10 ans)

## En voiture

Les enfants montent **derrière** et restent assis sur le rehausseur. Il faut toujours **attacher la ceinture de sécurité même sur des petits trajets** (par exemple pour aller chercher le pain...) car si on freine on va se taper la tête sur le pare brise.

## A vélo

Il faut prendre soin de son vélo : il faut **des freins** (pour freiner), **des lumières derrière et devant**.

Les enfants doivent porter **un casque** pour protéger leur tête.

Pour être **bien vu** des automobilistes on peut aussi porter **des gilets jaunes ou oranges fluos**.



## RECENSEMENT

Depuis 2004, toutes les personnes vivant en France ne sont pas recensées la même année. Dans **notre commune**, l'enquête de recensement se déroulera du **17 janvier au 16 février 2008**.

Un agent recenseur, Mme Martine FAVRE, viendra chez vous. Il déposera à votre domicile les questionnaires du recensement :

- une feuille de logement par foyer
- un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez vous, quelque soit son âge.

L'agent recenseur peut, si vous le souhaitez, vous aider à remplir ces formulaires.

Il prend rendez-vous pour venir rechercher les documents lorsque ceux-ci sont remplis.

Tous les documents ainsi collectés seront déposés en mairie pour être transmis à l'I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) seul organisme habilité à les exploiter. Toutes les personnes ayant accès au questionnaire, et notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel. **Les réponses recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.** Ainsi, le recensement respecte la vie privée de chacun.

### PARTICIPER AU RECENSEMENT EST UN ACTE CIVIQUE

Pour tout renseignement, adressez-vous à la mairie, à l'agent recenseur, au coordonnateur communal (*Isabelle Désurrier*) ou sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

## ETAT CIVIL



### NAISSANCES

**Jade CHEVARIN**, née le 19 août, fille de Florence TURMEL et Olivier CHEVARIN, domiciliés "Avreuil"

**Floris GUZAL**, né le 15 août, fils d'Eliane et Stéphane GUZAL, domiciliés "Avreuil"

**Justin BOUCHON**, né le 14 novembre, fils de Patricia et Eric BOUCHON, domiciliés "Les Aguses"

### MARIAGES

**Ingrid CLÉMENT et Jérôme CORNIEUX**, domiciliés à Vichy, résidants à Gadon, mariage célébré le 21 juillet

**Patricia FONTENILLE et Eric BOUCHON**, domiciliés "Les Aguses", mariage célébré le 28 juillet

**Linda ROSEMOND et Jean-Marc FROMENT**, domiciliés à Paris, résidants à la Poissonnerie, mariage célébré le 1<sup>er</sup> septembre

## PALMARES DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Afin de faciliter l'organisation de ce concours ouvert à tous, nous vous avons demandé de bien vouloir vous inscrire, dans une des catégories suivantes :

-maisons individuelles avec jardin, jardinnet ou cour fleurie = 12 inscrits.

-maisons individuelles avec possibilités réduites de fleurissement = 2 inscrits

-commerces, restaurants = 1 inscrit

-fermes et anciennes fermes fleuries = 6 inscrits

-gîtes ruraux et chambres d'hôtes = pas d'inscrit

### LE FLEURISSEMENT DOIT ÊTRE VISIBLE DE LA RUE.

Le jury communal, composé de Mmes Isabelle DÉSURIER, Corinne GAUJOUR, Sylvine HAMEL et M. Marc FORNÈRE, est passé le samedi 21 juillet et a tenté d'établir un classement par catégorie dont voici le résultat :

### **Catégorie maisons individuelles avec jardin, jardinnet ou cour fleurie :**

**1<sup>ers</sup> prix ex-aequo** : Mme Paulette DESURIER - M. et Mme Roger GANDON - M. et Mme André et Thérèse THUARD - M. ET MME RENÉ ET CAMILLE YONNET

**2<sup>èmes</sup> prix ex-aequo**: M. Jean-Pierre VALNON et Mme Chantal BOBIER - Mme Monique VERDIER

**3<sup>èmes</sup> prix ex-aequo** : M. René CANCRE - M. et Mme Robert et Madeleine DARD - M. et Mme Michel DELAITRE - Mme Raymonde MALLET - M. Denis MARCHAND et Mme Solange ROY - M. et Mme Franck et Noëlle ROY

### **Catégorie maisons individuelles avec possibilités réduites de fleurissement :**

**1<sup>er</sup> prix** : M. et Mme Jean-Luc ET Nicole COLLIN

**2<sup>ème</sup> prix**: Melle Nadine GIRBAL

### **Catégorie restaurant, commerce:**

**1<sup>er</sup> prix** : M. et Mme Christophe et Christelle PONTONNIER, "Le Chuchal"

### **Catégorie fermes et anciennes fermes fleuries :**

**1<sup>er</sup> prix**: Mme Pierrette POPY

**2<sup>èmes</sup> prix ex-aequo** : Mme Nicole BERNARD - Mme Elisabeth MUSY - Mme Jocelyne SEMET - Mme Marie-Christine VILLATTE - Mme Alice VILLE

Les **2 meilleurs fleurissements, toutes catégories confondues**, indiqués au jury d'arrondissement lors de son passage dans la commune étaient :

Maison individuelle du **Pré de La Croix d'Or**, Route de Bourbon, chez **M. et Mme André et Thérèse THUARD**  
Restaurant **Le Chuchal**, chez **M. et Mme Christophe et Christelle PONTONNIER** (*lire page 2*).

Tous les participants se sont vu remettre un bon d'achat à retirer chez M. et Mme RAGUET, horticulteurs à Bourbon l'Archambault, lors d'une petite cérémonie organisée le 23 septembre à la salle polyvalente.

# Activités et manifestations dans la commune 1<sup>er</sup> semestre 2008

	janvier	février	mars	avril	mai	juin
1						
2				(Me) Bibliothèque		
3						
4						(Me) Ch'tites canailles
5			(Me) Bibliothèque			
6	(D) Voeux du Maire	(Me) Bibliothèque				
7					(Me) Ch'tites canailles	
8					(J) Armistice	
9	(Me) Bibliothèque		(D) Elections municipales	(Me) Ch'tites canailles		
10						
11						(Me) Bibliothèque
12			(Me) Ch'tites canailles			
13	(Me) Ch'tites canailles					
14					(Me) Bibliothèque	
15						
16	(Me) Ch'tites canailles	(S) Fin du recensement	(D) Elections municipales	(Me) Bibliothèque		
17	(J) Début du recensement					(Ma) Ch'tites Canailles
18						
19			(Me) Commémoration A.F.N Bibliothèque			
20	(D) Théâtre	(Me) Bibliothèque			(Ma) Ch'tites Canailles	
21						(S) Brocante
22				(Ma) Ch'tites Canailles		
23	(Me) Bibliothèque					
24			(L) Chasse aux oeufs			
25			(Ma) Ch'tites canailles			(Me) Bibliothèque
26		(Ma) Ch'tites canailles				
27						
28					(Me) Bibliothèque	
29	(Ma) Ch'tites canailles	(V) Carnaval école				
30						
31						